

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 29 juin 2015

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, J.P. BONIFACE, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, I. LETRILLART, M. SAILLARD

RAPPORT N° 003

**Aménagement Foncier Rural - Communes de CHAVONNE et OSTEL -
Périmètre d'étude d'aménagement - Institution de la Commission
Intercommunale d'Aménagement Foncier**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'étendre le périmètre de l'étude d'aménagement des communes de CHAVONNE et OSTEL aux communes limitrophes de AIZY-JOUY, FILAIN, MONAMPTEUIL, CHEVREGNY, BRAYE-EN-LAONNOIS, SOUPIR, SAINT-MARD, CYSLA-COMMUNE, PRESLES-ET-BOVES et VAILLY-SUR-AISNE ;
- Décide l'institution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier des communes de CHAVONNE et OSTEL ;

- Mandate le Président du Conseil départemental pour la mise en œuvre de la procédure de constitution de cette Commission.

Acte déposé en Préfecture
Le 16/07/2015

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX